SCRUTIN de BALLOTTAGE du 30 Novembre 1958

PARTI SOCIALISTE

Électeurs, Électrices,

Voulez-vous un député communiste à Amiens ?

Non, bien sûr !

Alors, votez pour **CAMILLE GORET** que les électeurs ont, par plus de 14.000 voix, qualifié pour assurer au second tour la défaite communiste.

Dans le même esprit, la Fédération Socialiste a retiré ses candidats : **MERCHER** dans la 2[e] circonscription, **DELOZIERES** dans la 4[e], **DEFLANDRE** dans la 5[e].

Dans le même esprit, l'U. N. R. (Union pour la Nouvelle République), par la bouche de MM. Soustelle, Michelet, Frey, annonce le retrait de ses candidats devant les candidats socialistes plus favorisés.

Seul, M. MOORE maintient sa candidature qui n'a plus qu'un caractère personnel.

Il est en opposition avec les directives posées par ceux à qui il a dû une investiture, si discutée en son temps.

Il est en rébellion ouverte contre la volonté même du Général de Gaulle.

Il combat contre la Croix de Lorraine qu'il avait brandie au premier tour.

Il était le candidat du mensonge. Le Docteur Briant, son représentant, a reconnu, lors de la réunion publique du 20 novembre à l'Hôtel de Ville, que Camille GORET n'avait jamais défilé le 29 mai.

Il est maintenant le Candidat du désordre.

Son attitude anarchique fait le jeu de Moscou.

Devant le péril créé par l'avance de Monsieur LAMPS, le maintien de la candidature MOORE est un crime.

VOTER MOORE, C'EST VOTER COMMUNISTE.

VOUS VOTEREZ POUR LA REPUBLIQUE ET POUR LA FRANCE.

VOTEZ POUR

Camille GORET

Maire d'Amiens, Conseiller Général

REMPLAÇANT EVENTUEL :

Maurice VAST

Ancien Maire d'Amiens, Conseiller Général

DESIGNÉS AU PREMIER TOUR PAR LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

Vu les Candidats

Œuvres de M. Fred MOORE

Il n'est pas difficile de connaître les possibilités de M. Fred MOORE : il a été conseiller municipal pendant trois ans de 1950 *à* 1953, *et on peut retrouver ses quelques interventions dans le* Bulletin Municipal. *M. Fred MOORE n'est plus conseiller municipal depuis* 1953, *non parce qu'il a tenu à « s'évader du système », mais tout simplement parce que les électeurs n'ont plus voulu de lui : c'est un recalé du suffrage universel. On peut noter qu'en* 1953, *M. MOORE s'est présenté contre la liste gaulliste dirigée par M. MOISAN et qu'il est responsable de l'échec de celui-ci, qui n'a pas non plus réalisé les* 5 % *indispensables, les quelques voix manquantes étant enlevées par M. MOORE. (Que d'ironie dans le « Votez pour ceux qui ont toujours été fidèles à DE GAULLE » affiché sur nos murs !).*

Les principales interventions de M. MOORE démontrent son inaptitude totale à soutenir l'intérêt général.

Rien à signaler en 1950, *peu de chose en* 52, *rien en* 1953. *En* 1951, *on trouve ceci :*

SEANCE DU 12 JUILLET 1951.

M. MOORE. — Je voudrais simplement demander que, lors des prochaines manifestations qui auront lieu à la Hotoie, on évite de placer des barrières Esplanade de la Hotoie, au débouché de la rue Jean-Jaurès, entre l'Hôtel des Cultivateurs et le pont. Au mois d'août dernier, au cours d'une épreuve cycliste, J'AI ÉTÉ GRATIFIÉ D'UN PROCÈS-VERBAL parce que j'avais déplacé la barrière pour entrer chez moi.

Pour une première intervention, elle est d'une belle hauteur de vue !!

SEANCE DU 12 JUILLET 1951.

M. MOORE. — On pourrait faire la même observation pour le bas de la rue Delpech, indépendamment des inondations qui se sont produites dans tous les baraquements car j'avais encore vingt centimètres d'eau dans mon magasin le lundi matin.

ENCORE L'INTERET GENERAL !!. — *Le magasin de M. MOORE était installé dans un baraquement face au Cirque.*

SEANCE DU 28 AOUT 1951.

M. MOORE. — Monsieur le Maire, je m'excuse d'avoir encore quelque chose à dire après tout ce que nous avons entendu, mais je voudrais vous entretenir de la prochaine foire de la Saint-Jean. Je m'y prends à l'avance. Ne pourrait-on, avant de décider de prolonger de quelques jours la durée de la foire, s'assurer du nombre de forains qui sont intéressés par cette mesure ?... Cette année, on a prolongé de huit jours, pour trois forains, un sur chaque tronçon de boulevard.

TOUJOURS L'INTERET GENERAL. — *Le maintien de la Foire empêchait le passage et l'arrêt des voitures devant le magasin de M. MOORE.*

SEANCE DU 31 OCTOBRE 1951.

M. MOORE. — Je voudrais savoir si une suite a été donnée au vœu que nous avons émis relativement à la reconstruction de l'îlot C. T.

ENFIN L'INTERET GENERAL ! *Non : l'îlot C. T., le seul pour lequel M. MOORE soit intervenu, est celui où il est installé en ce moment et où il était prévu de transférer son commerce toujours dans le baraquement en face le Cirque.*

IMPRIMERIE NOUVELLE, AMIENS